

Rapport d'inspection de l'établissement de garderie éducative

Type d'inspection :
Inspection de suivi

En vertu de l'article 21 de la *Loi sur les services à la petite enfance*, les exploitants d'établissements agréés de garderie éducative agréés doivent afficher leur rapport d'inspection dans un endroit bien en vue dans l'établissement.

Nom de l'exploitant La Garderie des Petits Pêcheurs Inc.	Numéro de permis 2019506	Date d'inspection Le 27 septembre 2022	
Nom de l'établissement Garderie des Petits Pêcheurs		Numéro de téléphone (506) 332-3222	
Adresse 2474 chemin Acadie Cap-Pelé NB E4N 1C9			
Nom de la personne responsable de la délivrance de permis Tina Richard Tardif		Titre du poste Inspecteur/Inspectrice	
Arrêté pour l'accomplissement de mesures correctives	Règlement	Date limite pour être conforme	Date d'attestation de la conformité
24(1) Aux fins d'application du paragraphe 20(1) de la Loi, les dossiers et les documents ci-dessous sont tenus au lieu d'exploitation de l'établissement agréé : c) les dossiers des membres du personnel, lesquels renferment : (iv) une déclaration indiquant qu'il a lu et compris les obligations que lui imposent la Loi et le présent règlement.	24(1)(c)(iv)	26 sept. 2022	26 sept. 2022
Commentaires : Une copie avec la signature d'une déclaration signée a été envoyée par courriel et aussi été placée dans le dossier d'un employé. La lacune est maintenant conforme.			
Commentaires généraux			
Aucune visite sur place a eu lieu.			

original signé par
Tina Richard Tardif

Signature de la personne responsable de la délivrance de permis

Le 27 septembre 2022

Date

original signé par
Monica Brun

Signature de l'exploitant ou de la personne désignée

Le 27 septembre 2022

Date